

MAIRIE  
SAINT ROMAN DE CODIERES

04 67 81 30 50  
ou  
09 62 30 97 22

mairiestroman@orange.fr  
www.saintromandecodieres.fr



#### Sommaire :

- Compte rendu du Conseil municipal du 17 novembre 2017
- Les informations municipales
- Les pages nature et culture



Vos articles, vos idées, vos réflexions ou vos critiques seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer auprès de Geneviève Decisier ou de Michel Tasset.

# Bulletin communal

Année 2017 n°88

Date de parution : Décembre



## Editorial

*Voici la fin d'année qui s'approche à grand pas. L'année 2017 va prendre fin ; son passage a été moins mouvementé que l'année précédente, mais la sécheresse aura tout de même marquée celle-ci de son empreinte.*

*L'année 2018 va prendre place, nous souhaitons simplement qu'elle soit douce et agréable pour tous. Bonnes et heureuses fêtes !*

*Luc Villaret*

Nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé  
le mardi 26 décembre 2018

Ont contribué à ce bulletin :

Pierre Boissiere, Geneviève Decisier, Benjamin Grain, Françoise Jutteau, Adrienne Lautric, Luc Villaret



## Le dernier Conseil municipal

### **Compte rendu du Conseil municipal du 17 novembre 2017 à 20h30**

*Présents* : Luc Villaret, Pierre Boissière, Nicole Caillat, Geneviève Decisier, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Frédérick Pascal, Gaultier Sordoillet.

*Absente excusée* : Adrienne Lautric, qui donne procuration à Geneviève Decisier

*Absents* : Thierry Landes, Nathalie Sordoillet

*Secrétaires de séance* : Nicole Caillat, Geneviève Decisier.

Le maire, Luc Villaret, fait lecture du compte rendu du dernier Conseil municipal du 19 septembre 2017. Ce compte rendu est approuvé, à l'exception d'une demande de Frédérick Pascal qui rappelle qu'il était présent lors de ce Conseil.

Le maire aborde l'ordre du jour de la réunion.

#### **I- La modification des statuts du SIVU Ganges/Le Vigan**

Des modifications des statuts du SIVU Ganges-Le Vigan sont rendues nécessaires par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux Communautés de communes, sur certains items que les Communautés de communes restitueront en partie au SIVU ultérieurement.

Les dispositions des articles 56 et 59 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, prévoient l'intégration de la compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En application de l'article L. 5216-7 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son I bis, les Communautés de Communes seront substituées aux Communes membres au sein des Syndicats exerçant actuellement tout ou partie des compétences définies à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1) ;
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2) ;
- défense contre les inondations et contre la mer (item 5) ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

C'est le cas du SIVU Ganges-Le Vigan dont le périmètre d'intervention s'étend sur le territoire de trois Communautés de Communes : Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (3 Communes), Cévennes Gangeoises et Suménoises, et Pays Viganais.

Afin d'intégrer les compétences ou items que les EPCI souhaitent lui transférer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité syndical du SIVU par délibération en date du 25 septembre 2017 a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts.



## Le dernier Conseil municipal (suite)



Suite à cette délibération, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les décisions suivantes :

- modification de l'article 2 "Objet du Syndicat" précisant les compétences relevant ou non de la compétence GEMAPI qui seront exercées par le futur Syndicat Mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- modification de l'article 5 concernant la représentativité des membres.

Il est à noter que la substitution des EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres entraînera de droit la transformation du SIVU en syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette situation sera constatée par un arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal, après délibération,

- approuve l'ensemble des modifications de statuts proposées.
- donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

*Voté à l'unanimité.*



### II- La modification des statuts de la Communauté de communes

Des modifications des statuts de la Communauté de communes découlent également de la nécessité de se mettre en conformité avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Le Conseil de communauté des Cévennes gangeoises et suménoises lors de sa réunion du 26 septembre 2017 a décidé de modifier ses statuts pour y inclure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le transfert :

- de la compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) ;
- de la compétence hors GEMAPI composée des 5 missions suivantes : lutte contre la pollution ; protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; participation à la planification et à l'organisation de la gestion de crise, information préventive, contribution à la mémoire du risque.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le changement des statuts de la Communauté des Cévennes gangeoises et suménoises.

*Voté à l'unanimité.*

### III- Projet d'adhésion à l'agence d'aide aux communes du département du Gard

En juillet dernier, le Département a acté la création de l'ADT 30 (Agence Technique Départementale), dont l'objectif sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'aider les communes et inter-communalités dans leurs projets "avec un soutien technique, juridique et financier". Le budget de l'établissement sera alimenté par le département et les contributions de ses adhérents, calculées à partir du nombre d'habitants (0,50€ par habitant, soit un peu plus de 100€ par an pour Saint Roman de Codières).



## Le dernier Conseil municipal (suite)

Le maire propose au Conseil d'adhérer à cette agence, qui devrait être une structure d'accompagnement des communes, mais qui ne se substituera pas aux bureaux d'études. Il précise que l'adhésion est pour un an.

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,*

*Vu le rapport de monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique, juridique, et financière,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

*Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les statuts de l'agence technique départementale du Gard,*

*Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale du Gard ;*

*Article 3 : d'autoriser Monsieur Luc Villaret, maire de la commune de Saint Roman de Codières, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.*

Voté à l'unanimité.



### **IV- Indemnité de conseil au Trésorier du Vigan**

L'indemnité de conseil versée au titre de l'année 2017 au trésorier du Vigan (279,72€ bruts, 255,24€ nets) est votée à la majorité (une abstention).

### **V- Délibération motivée pour dérogation au principe d'urbanisation pour la plateforme filière bois**

Pour instruire le dossier de demande de subvention pour le projet de création d'une filière bois, le sous-préfet du Vigan demande à la mairie, par lettre du 27 octobre, de prendre une délibération motivée du Conseil municipal pour dérogation au principe d'urbanisation en continuité de l'existant établi par la loi Montagne.

Luc Villaret prépare un texte, qui sera soumis en prochain Conseil municipal.

### **VI- Emploi service civique : possibilité pour la commune d'accueillir des personnes volontaires**

Le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, réalisé auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger, dans neuf grands domaines : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique.

Un emploi de ce type serait gratuit pour la commune, mais nécessite une demande d'agrément. Un candidat s'est présenté, pressenti pour une collaboration sur deux missions : la réalisation de l'Atlas de la biodiversité, et l'organisation d'une exposition artistique sur les gravures sur bois l'été prochain.

Nicole Caillat se charge du montage du dossier de demande d'agrément auprès de la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

Vote à l'unanimité sur le principe de lancement de la démarche d'agrément.



## Le dernier Conseil municipal (*suite*)

### VII- Sortie de l'inventaire communal des parcelles de la propriété Soulier

Les parcelles vendues par la mairie au collectif de Bourras doivent être retirées de l'inventaire communal pour une valeur qui sera estimée par le comptable du Trésor.

Ces parcelles sont les suivantes : C1484, Bourras (24ca) ; C339, Serre de Puech Pico (81a70ca) ; C340, Serre de Puech Pico (15a70ca) ; C343, Serre de Puech Pico (29a40ca) ; C451 Bourras (8a70ca) ; C454 Bourras (7a10ca) ; C455, Bourras (8a43ca) ; C456, Bourras (54a25ca) ; C457, Bourras (89a87ca) ; C453, Bourras (6ca) ; C1484, Bourras (16a10ca) ; C1488, Bourras (2a21ca).

*Voté à l'unanimité.*

### VIII- Aide aux voyages scolaires

Le maire propose au Conseil de reconduire l'aide aux voyages scolaires (80€ par enfant et par an) votée l'année dernière.

*Voté à l'unanimité.*



### IX- Vote du budget par chapitre

Pour rectifier une erreur matérielle de saisie lors de l'édition des budgets, une délibération est nécessaire pour attester que le vote du dernier budget a été fait par chapitre et non par opération.

*Voté à l'unanimité.*



### X- Questions et informations diverses

Plusieurs informations ont été données par le maire sur les points suivants :

- la filière bois (accompagnement de notre projet par l'INRA) ;
- l'association des propriétaires forestiers de Saint Roman (un appel d'offres est en cours auprès de quatre entreprises forestières pour l'élaboration d'un Plan simplifié de gestion) ;
- le recrutement d'un agent administratif à la mairie (une fiche de poste a été établie ; des éléments de réflexion ont été apportés sur les avantages et les inconvénients d'une prise en charge de l'emploi par le Sivom ou par la mairie) ;
- la régularisation nécessaire de la situation administrative de Nathalie Sordoillet ;
- la préparation d'une troisième édition des Romanesques (avec le concours d'Anne Novel) ;
- la reprise pour 2018 de la fête votive de Saint Roman (grâce à l'initiative de Karine Pécoul, de Saint Hippolyte du Fort) ;
- la maison Soulier (devis demandés par la mairie pour la mise en sécurité des lieux) ;
- la préparation du repas de Noël des seniors (proposition d'Adrienne de rassembler, comme l'année dernière, enfants et plus âgés) ;
- le fonctionnement de l'équipe municipale, dont la cohésion et l'efficacité doivent continuer de reposer sur l'implication du plus grand nombre.

La séance est levée à 23 heures.



## Les informations municipales

### LE DOSSIER FILIERE BOIS

Le projet filière bois avance et se renforce. Intéressés par ce projet modeste mais innovant, des chercheurs présents sur la commune nous ont permis de rentrer dans le cadre des aides de l'Institut Carnot. Ce sont des structures de recherche publique, labélisées par le ministère de la recherche, qui prennent des engagements forts pour mener et développer une activité de recherche partenariale au bénéfice de l'innovation des entreprises, des PME aux grands groupes et des acteurs socioéconomiques. Quel est l'axe de recherche ?

En clair, comment en partant de ressources végétales, peut-on copier la valorisation du pétrole. C'est-à-dire étudier les fonctions induites par l'activité : le climat, l'emploi, l'impact sur la biodiversité, l'emploi des sous-produits. Et ainsi déterminer la cascade de valorisation pour décider du choix de l'action.

Vaste programme ! Cela va nous permettre de modéliser cette filière et de la rendre utile à d'autres ! Nous nous manquerons pas de vous tenir au courant des prochaines avancées.

Luc Villaret

### ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS

*(Saint Roman des forêts)*

L'association des propriétaires forestiers de Saint Roman vient de lancer un appel d'offres afin de faire établir un plan simplifié de gestion forestière. Cela permettra de fournir aux propriétaires, un plan d'action possible pour leurs parcelles. La gestion forestière moderne est strictement encadrée par des mesures environnementales. L'Etat aide donc les adhérents de l'association à envisager une gestion durable de leurs forêts. Les techniciens du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), sont mis à la disposition de l'ASLGF de St Roman et nous aident pour toutes ces actions. Nous sommes convaincus que sans aides à la gestion du patrimoine forestier, et sans suivi par des techniciens de la forêt, toute action sérieuse ne peut être entreprise durablement.

Luc Villaret

### LES RESSOURCES EN EAU DE LA COMMUNE

Le dernier épisode de sécheresse nous permet de dresser l'état des lieux de notre ressource en eau. L'équation est simple. Notre réseau d'eau comporte 41 compteurs. Sur ce nombre une quinzaine sont plus ou moins utilisés. Notre consommation moyenne, actuellement, tourne autour de 5 mètres cube/jour. La ressource utilisable, c'est-à-dire le débit de la source de la Frégère est de 8 mètres cube/jour. Donc nous pouvons en tirer une conclusion simple, si tous les compteurs installés sur le réseau fonctionnaient, nous serions aujourd'hui en pénurie d'eau publique. Les récents travaux que nous avons effectués ni changeant rien. Ce problème ne manquera pas d'être étudié par l'équipe municipale.

Nous profitons de ce bulletin pour réitérer la position de la mairie quant aux particuliers qui « mutualiseraient » entre voisins la ressource en eau. La mairie mettra tout en œuvre pour aider ces actions. Actuellement sur la commune, de nombreuses habitations sont proches de la pénurie d'eau. Il faut espérer que cette fin d'hiver et ce printemps viendront reconstituer les réserves des nappes phréatiques. Sans cela nous nous trouverons en situation d'urgence.

Luc Villaret

## Les informations municipales

### LE RECRUTEMENT D'UN(E) SECRETAIRE DE MAIRIE

Dans le précédent bulletin, nous avons fait un appel à candidatures pour un poste d'agent administratif, destiné au remplacement de Françoise, secrétaire de notre mairie.

Neuf lettres de candidatures nous sont parvenues à cette date, émanant en grande majorité de personnes habitant Saint Roman.

Dans les prochains jours, nous accuserons réception de ces candidatures, ferons parvenir aux intéressé(e)s la fiche de poste établie pour l'emploi à pourvoir, et nous recevrons individuellement les candidat(e)s en mairie dans le courant du premier trimestre 2018.

Le départ de Françoise étant prévu à la fin du mois d'août, la prise de fonction pourrait se faire au 1er juin, de manière à assurer une période de trois mois de travail en binôme.



### LA BERGERIE DU COL

Notre bergerie a été très utilisée en 2017, et c'est un très bon signe !! Une quarantaine de périodes d'occupation. Si l'on disposait des moyens de comptabiliser les personnes qui ont franchi le seuil de ses portes, cela ferait à coup sûr ... beaucoup...

Bien sûr, il faut quelques règles pour que tout puisse continuer dans les meilleures conditions. Ces consignes minimales devraient y aider et nous demandons à chacun de les observer.



### \*Bergerie du Col\*

La Bergerie est mise à disposition des particuliers et des associations de Saint-Roman-de-Codières et de l'extérieur.

Le local et les abords doivent être rendus dans un état impeccable, chaque malpropreté constatée engendre automatiquement une évaluation de temps de ménage à 18 € l'heure.

Les différents tarifs ont été décidés en conseil municipal.

Ce lieu et ce bâtiment, sont propriété privée de la commune.

En en demandant la jouissance, vous vous engagez à donner toutes vos coordonnées et un chèque de caution à l'ordre du trésor public, l'heure de votre arrivée et celle de votre départ.

En cas de détériorations constatées, les frais engendrés sont pris sur le chèque de caution ou sur l'assurance RC de l'utilisateur.

Bon séjour !

mairiestroman@orange.fr  
04 67 81 30 50  
30440 St Roman-de-Codières

### LA VAISSELLE PARTICIPATIVE

Catherine Cappietto a commencé de s'attaquer au stock (considérable mais ... en bazar avancé) de vaisselle, des monceaux d'assiettes en particulier, indispensables aux fréquentes occasions de se restaurer sur la place de Saint-Roman comme à la Bergerie du Col.

Catherine les a toutes lavées (avec Béatrice Palencher et Geneviève Decsier), triées et soigneusement rangées dans le sous-sol du Comité des fêtes, sur les étagères confectionnées par André.

Cette vaisselle est à la disposition de tous et de toutes. Pour remercier Catherine et les autres, continuons d'en prendre soin, et de la remettre propre à sa place !!





## Les informations diverses

### MERCI A NOS ELEVEURS FROMAGERS de la bergerie du Savel !!

Le samedi 4 novembre, Stéphanie et Frédéric de la bergerie du Savel ont offert plusieurs moutons de leur troupeau pour faire un grand méchoui.

Tous les habitants de la commune y étaient conviés.

Malgré la pluie, le vent et le froid, la journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur ! Il faut dire que tout avait été soigneusement organisé.

Apéritif, repas, mais pas que ... Musique, et spectacle de Frédéric !

La journée s'est finalement terminée tard dans la soirée.

Si vous ne connaissez pas Frédéric et Stéphanie (et même si vous les connaissez !), allez leur rendre visite à la bergerie du Savel.

Ils se feront un plaisir de vous accueillir et de vous présenter leur excellente production de fromages et yaourts, élaborés dans leur bergerie. Tout cela en agriculture biologique !

Et pour ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir leur rendre visite, allez faire un tour sur leur site internet ! <https://www.la-bergerie-du-savel.fr/>

Stéphanie et Frédéric :

Merci !!

Vous nous avez régalez et vu la météo qui a fait des siennes, ce n'était point gagné !

Pierre Boissiere



### Les éleveurs de notre commune

Saint-Roman a de la chance !

Elle a depuis longtemps sur son territoire Bernard Passet, berger et éleveur de brebis pour la viande. Plus récemment, deux couples de fromagers se sont installés sur notre petite commune, tous deux dans la vallée du Savel. Et pour notre plus grand plaisir.

Magali Monti et Stanislas (GAEC La Vallée des Chèvres, à Camboulon), en fabrication traditionnelle de pélardons, devenus récemment AOC, sont au marché de Sumène le mercredi, et vendent aussi au Bec fin des Cévennes à Sumène.

Frédéric et Stéphanie Goulème, en fromages de brebis, sont sur le marché de Saint-Hippolyte le vendredi, et vendent aussi à Sommières.





## Les informations diverses



### REPAS POUR LES PLUS ANCIENS DE NOTRE COMMUNE

C'est la date du **jeudi 4 janvier** qui a été retenue pour organiser notre deuxième repas offert à toutes les personnes de notre commune ayant atteint les 65 printemps. Le traiteur choisi encore cette année est Fabaron de Lassalle car sa prestation a été appréciée l'an dernier. Nous espérons que nous ferons le meilleur choix de menu pour satisfaire les papilles. La municipalité proposera à l'issue du repas une animation en interaction avec les enfants invités à goûter, puisque l'école ne commencera que le 8 janvier. Chacun recevra une invitation, et sera très encouragé à demander de l'aide au transport en cas de la moindre difficulté de déplacement y pour participer.



### LES VŒUX DU MAIRE

Dimanche 7 janvier à 11 heures, comme chaque année le Maire Luc Villaret convie toute la population et les vacanciers présents sur la commune à écouter ses vœux 2018. Ce sera dans la salle du Conseil, suivi d'un apéritif et, en ce jour d'épiphanie, nous partagerons la galette des rois avec l'ensemble des conseillers municipaux présents.

**NOËL religieux** : le 24 décembre aura lieu une veillée protestante au temple de Cros à 18h et un culte à Saint-Hippolyte du Fort le 25 à 10H.

Une veillée à l'église catholique de Sumène aura lieu également le 24 décembre à 18h. Le 25 décembre, à 10h30, une messe à Pont d'Hérault ; et à Saint-Martial, ce sera le 31 décembre à 10h30.



### TRANSPORTS SCOLAIRES

Après une période de panique pour certains parents, des solutions ont été trouvées pour que tous les enfants de maternelle puissent se rendre à l'école gratuitement. A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !...



### LE CARNET

Il est temps en décembre de se souvenir des événements qui ont eu lieu dans nos familles. Par conséquent, nous nous souvenons du mariage dans l'été d'Isabelle Olivier-Lacamp avec Helmut Schneeberger, célébré à la mairie de St Roman et qui s'est prolongé tard dans la nuit chez eux, au Serre du Cayrel.

Nous nous souvenons aussi avec émotion du décès de Michel Sordoillet le 16 mai, habitant du mas Ferrier et père de deux conseillers, Nathalie et Gaultier.

Et puis, plusieurs habitants ont eu la joie de voir naître des enfants parmi leurs descendants et de partager des joies familiales, et d'autres malheureusement ont eu à combattre la maladie ou à quitter un parent ou ami proches. Nous leur réservons ici une pensée pleine d'émotion et d'encouragements.



## Pages nature, culture et festivités

### Il habite à Montredon, et son nom est Benjamin Grain

**Montredon**, c'est un joli hameau de la vallée du Savel. Vous le longez quand vous prenez la route de Saint Martial pour descendre à Sumène.

Et c'est là que Benjamin, après 15 ans de spectacles à travers le monde, a depuis le printemps posé ses valises.

A la tête de la compagnie de cirque équestre **Plume de Cheval**, cet acrobate à cheval a installé ses chevaux à Sanissac, où un manège a été construit et où il les entraîne quotidiennement. N'hésitez pas à lui rendre visite et à découvrir l'envers du décor !

Et si l'aventure vous tente, Benjamin enseigne l'acrobatie au sol et à cheval et vous initiera à l'art de la voltige de spectacle, en toute sécurité, sur ses magnifiques chevaux de trait. Trois stages sont d'ailleurs programmés pendant les vacances de Noël.

Stages de voltige à cheval :

du 18 au 22 décembre 2017

du 26 au 30 décembre 2017

et du 2 au 6 janvier 2018

Tous niveaux du débutant au confirmé.

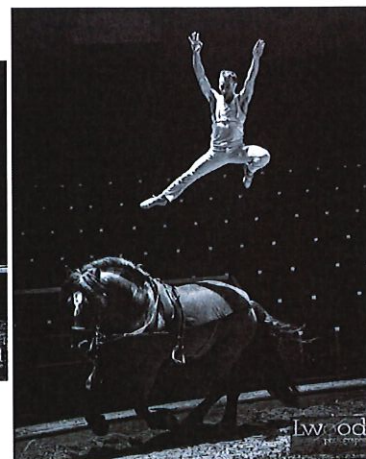
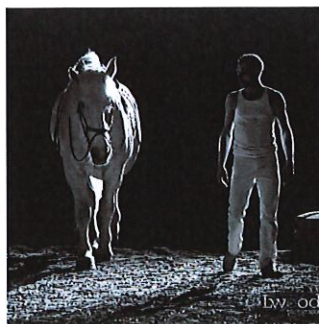
A partir de 15 ans (plus jeunes sous conditions).

La seconde création de Benjamin, **Amor fati**, sera présentée au Festival d'Avignon cet été. Un spectacle sensible autour d'une réflexion sur le couple. "Je veux questionner le couple, ses fondements et ses aspirations", souligne-il. Sur la piste : trois écuyers, deux acrobates, une danseuse explorent nos sentiments, du désir à la rencontre, de l'imaginaire à la réalité. "

<http://www.benjaminrain.book.fr/>

Plus d'infos sur [www.plumedecheval.fr](http://www.plumedecheval.fr)

Contact par mail : [benjaminrain@hotmail.fr](mailto:benjaminrain@hotmail.fr) ou au 06 84 33 35 55



## Pages nature, culture et festivités

**LA MEDIATHEQUE**, toujours pleine d'idées, est sortie une nouvelle fois de ses livres pour proposer un film récréatif, touchant, drôle, très bon film mais comme dit l'autre « pas prise de tête ». C'était La Vache, de Mohamed Hamidi, avec Jamel Debbouze, Fatsah Bouyahmed et Lambert Wilson, projeté le dimanche 26 novembre à la bergerie.



Cette projection a été l'occasion de partager un magnifique couscous cuisiné par une équipe sous l'égide de Nadya et Atmane de la Calmette. Si la buvette et le repas étaient payants afin de rentrer dans les frais de notre petit espace culturel, l'accès au film était gratuit : un choix d'accès à la culture. Nous avons fait salle pleine (une soixantaine de personnes) et tout le monde était content.



Merci encore à Nadya et Atmane pour leur travail et leur gentillesse !!

Merci à tous ceux qui ont confectionné des desserts, et une mention spéciale à Roland, qui nous a fait un plat de délicieuses pâtisseries orientales !

Nous pourrions peut-être projeter d'autres films et les accompagner de soupes et/ou mets divers et variés. Votre avis nous intéresse ! Toujours sur le même principe : film gratuit, repas prix libre et boissons à 1 €. Est-ce que vous trouvez l'idée bonne ? Faites-nous connaître vos goûts et vos avis par mail [biblio.stroman@gmail.com](mailto:biblio.stroman@gmail.com) ou quand vous passez à la médiathèque ou à la mairie, nous prendrons note.

### Projet de visite de la caverne du Pont d'Arc



Nous vous rappelons que le **18 mars 2018**, la médiathèque organise une journée à la caverne du Pont d'Arc (reconstitution de la grotte Chauvet) où on peut admirer les plus belles et pourtant les plus anciennes peintures et gravures rupestres du monde. 36 000 avant notre ère ! Quand même !

L'ouverture de la médiathèque le mercredi de 16h30 à 18h30 en dehors des vacances scolaires est un succès et nous la maintenons donc.

Et nous vous rappelons que l'inscription est gratuite et que vous trouverez un grand choix de DVD et de CD, nous sommes donc de fait une médiathèque.

**Mardi 16h30 à 18h30**

**Mercredi 16h30 à 18h30**

**Vendredi 16h30 à 18h30**

**Samedi 15h30 à 17h30**

**Fermeture pendant les vacances de Noël**

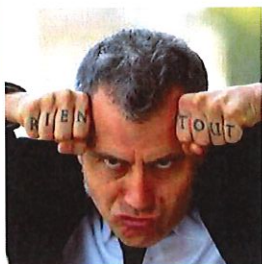
Le prix d'entrée s'élève à 13 € par personne, prix pour le covoiturage 4 €.

**Inscription dès maintenant à la médiathèque ou à la maire. Inscription obligatoire avant le 15 février, règlement à l'inscription.**

Le transport se fera par covoiturage, veuillez nous indiquer si vous serez conducteur (combien de places à proposer) ou passager (combien de places demandées).

## Pages nature, culture et festivités

### **ALAIN GUYARD, « Philosophe forain », sera à Saint Roman de Codières le 24 février 2018**



*J'ai rencontré et écouté Alain Guyard, ce « philosophe bonimenteur ». Ses propos et son approche m'ont séduite.*

*Il a accepté de venir à Saint Roman le samedi 24 février 2018, en soirée sans doute, à la bergerie du Trescol, sur le thème de 'la rupture avec la tradition'.*

*Bien sûr, tout cela **vous** sera confirmé en temps et en heure, mais d'ores et déjà, retenez votre soirée !*

*Geneviève Decisier*

Alain Guyard a enseigné la philosophie 20 ans en lycée. Mais en se mettant en congé de l'Education nationale depuis quelques années, il devient « philosophe forain », avec la volonté de faire sortir la philosophie du carcan académique dans lequel elle a été enfermée. Avec son association « Diogène Consultants », il dispense des cours de philo là où on les attend le moins : en prison, dans des centres sociaux, des maisons du peuple, en plein champ, mais aussi en hôpital psychiatrique, etc. Le but de son association, tel qu'il l'explique lui-même est de : « *Mettre la philosophie dans tous ses états, hors les murs de l'université et du lycée, loin des intellectuels maniérés et poseurs. La mettre dans les prisons, les hôpitaux, les bistros, les concerts, les quartiers, au fond des grottes et dans la rue. Il s'agit de ramener la philosophie à sa dimension charnelle, dérangeante, remuante, faisant irruption là où on ne l'attend pas, causant à tous les hommes, même aux humbles sans grade et sans diplôme. Surtout à eux* ».

Alain Guyard anime également des ateliers d'écriture dans des prisons, pour des associations et dans des universités populaires. Il a écrit plusieurs pièces de théâtre, il publie en 2011 son premier roman, *La zonzon* aux éditions du Dilettante, qui narre son expérience de « prof de philo pour taulards ».

<http://www.diogeneconsultants.com>



## Pages nature, culture et festivités

### Une petite rubrique plantes ? Le romarin

Voici une petite rubrique bien-être ou vertu des plantes. Alain Renaux, ce scientifique qui a subjugué son auditoire lors de la journée « des sorcières et des plantes » à la bergerie du col de Saint Roman en a donné l'envie.

Le romarin est un choix de saison. Chacun en a dans son jardin (ou dans le jardin du voisin...), et il semble remplacer toute une pharmacie, tant pis pour la concurrence. Voici la liste (et il en manque...) de son utilisation et de ses bienfaits : stimulant et anti-inflammatoire,

- il aide à soulager des douleurs musculaires ;
- améliore la mémoire ;
- stimule le système immunitaire ;
- participe à la croissance des cheveux ;
- aide à la digestion ; réduit les brûlures d'estomac, les gaz, les nausées ;
- bon pour le foie ;
- utilisé contre les migraines ;
- améliore l'humeur et délivre du stress (en inhalation)
- contient des composés anti-inflammatoires qui peuvent le rendre utile pour réduire la sévérité des crises d'asthme. Il a aussi un acide, composé anti cancer.

Il n'est contre-indiqué à personne, rempli de fer, calcium, potassium, magnésium, vitamines du groupe B, A, et C.

Frais il est excellent, séché il garde la plupart de ses vertus ; en infusion, à boire sans modération, reste l'huile essentielle à utiliser avec précaution selon les indications .

Et puis si vous en coupez un peu trop, prenez un bon bain parfumé, ça s'appelle balnéophytothérapie.



## LES ROMANESQUES

C'est sûr, l'été prochain le festival « Les Romanesques » repart, courageusement repensé après la très belle version de juin 2017.

L'édition 2017, ce fut des moments magnifiques, ternis cependant par des déceptions (outre un déficit financier, rappelons quand même une réaction très négative, aigre et bien lâche, car adressée de façon anonyme au président d'Exhale quelques jours avant l'ouverture du festival...).

La réunion qui a eu lieu au Pré chez Xavier Rouau le 2 décembre dernier a réuni une quinzaine d'irréductibles. Un nouveau bureau de l'association Exhale a été élu à l'unanimité : Hélène Angellier-Coussy présidente, Françoise Jutteau trésorière, Lucie Rouau et Luc Villaret vice-présidents, Philippe Pibarot secrétaire (Adrienne Lautric secrétaire adjointe). L'accompagnement à la coordination du festival proposé par Anne Novel (association Teuf-Teuf) est important dans le réengagement de chacun. Le programme sur deux jours est déjà en bonne voie, et pourra être précisé lorsqu'une date sera arrêtée.

Le Festival ... ne fait que commencer !



## Pages nature, culture et festivités



### Liste des Artistes qui exposent :

Rico  
 Bertrand Lecointre  
 Dominique Sapel  
 Sarah Fistol  
 Jacques Massé  
 Christine Carru  
 Joseph Karom  
 Sarah Patroni  
 Michèle beck  
 Pierre Agniel  
 Lola Johnson  
 Antoine Mahey  
 Pierre Noel  
 Florence Hutter  
 Henry Marc

Brainwash soutient Soudani Diner  
 Contacts : Sonia Amairia - 06 99 37  
 93 52 ;  
 Sarah Patroni—06 79 49 49 92

### Bulletin communal ou bulletin municipal ?

Le bulletin de Saint Roman est une tribune libre. Il essaie de rendre compte de l'activité de la mairie et, à ce titre, est alimenté d'informations émanant de l'équipe municipale.

Mais il sera d'autant plus riche s'il est nourri par les contributions de chacun. Des pensées ? Des critiques ? Une idée ? Des états d'âme ? Une colère ? Des photos ? Transmettez-les, publiez-les !!

Geneviève Decisier





Nîmes, le mercredi 6 décembre 2017

**Risque feux de forêt**  
**L'emploi du feu demeure strictement encadré**  
**et totalement interdit par vent supérieur à 20 km/h**

Le risque d'incendie de forêt reste important sur une bonne partie du département en raison du dessèchement de la végétation. Le nombre de départ de feux constaté ces derniers jours est anormalement élevé.

Le préfet du Gard rappelle que **le brûlage des déchets verts de parcs et jardins** (déchets de tonte, feuillages, branchages issus d'élagage de haies, ...) **est interdit en tout temps sur l'intégralité du département** au titre de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Concernant le brûlage des végétaux forestiers, agricoles, ou encore des produits issus du débroussaillage réglementaire autour des habitations, l'emploi du feu demeure strictement encadré par arrêté préfectoral du 31 août 2012. Le brûlage de ces végétaux coupés ou sur pied peut être autorisé dans certaines conditions et seulement en l'absence de vent fort.

**Tout emploi du feu dans et à proximité des zones boisées**  
**demeure strictement interdit par vent supérieur à 20 km/h.**

Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu expose son auteur à des poursuites pénales. En cas d'incendie, même involontaire, des amendes pouvant aller jusqu'à 150 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées. Des dommages et intérêts peuvent être réclamés.

Plus d'information sur : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Creation-du-risque-feu-de-foret/Interdiction-d-emploi-du-feu>

**Contacts presse :**  
 Préfet du Gard  
 Renald PASSET  
 04 86 36 40 18 ou 06 30 19 90 50  
 Nalacha MOLOT  
 04 86 36 40 52 ou 06 30 19 04 81

**DDTM**  
 Fabienne LOISEAU  
 04 86 82 64 64 ou 06 89 33 14 60

